



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°223/2024 REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT PLACE JEAN JAURES
ORGANISATION DES GUINGUETTES
LES SAMEDIS 27 JUILLET, 03 AOUT ET 31 AOUT
DE 11H00 à 00h00**

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

Vu le Code des Communes, Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement à l'intérieur de la Commune.

Vu l'article R417-10, R417-11 et R417-12 du Code de la Route.

A l'occasion de l'organisation des guinguettes qui auront lieu **PLACE JEAN JAURES les Samedis 27 Juillet 2024, 03 août 2024 et 31 août 2024. Festivités organisées par La Jeunesse Musicale, le Comité des Sports et Les médaillés du travail, avec Présence d'un Orchestre de 16h00 à 20h00.**

ARRETE :

Article 1 – La circulation et le stationnement de tout véhicule seront strictement interdits les Samedis 27 Juillet, 03 août et 31 août 2024 de 11h00 à 00h00, sur une partie de la Place Jean Jaurès, parking côté salle des fêtes.

La circulation sera bloquée dans la partie de la place Jean Jaurès entre la rue Robespierre et le rondpoint ainsi que le long de la salle saint Michel.

Un barriérage sera présent à l'entrée de la rue Robespierre avec l'arrêté afin d'informer les automobilistes que la circulation sera bloquée.

Le stationnement sera interdit face à la salle des fêtes saint Michel place Jean Jaurès.

Article 2 – Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la réglementation en vigueur. Les véhicules se trouvant stationnés dans le périmètre, seront verbalisés et mis en fourrière.

Article 3 – Dans le cadre du Plan Vigipirate et afin d'assurer la sécurité de tous, un barriérage sera mis en place par les Services Techniques.

Article 4 –

- Le Commissaire Divisionnaire ALOE du Commissariat de Béthune,
- Le Major Hervé ÉVRARD du Commissariat d'AUCHY les MINES,
- La Police Municipale d'AUCHY les MINES,
est chargée, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont
ampliation sera transmise à :
- Le Lieutenant Jean-Pierre TOURNAY du Centre de Secours de Haisnes,
- Monsieur le Directeur du SMUR URGENCES de l'hôpital de Béthune,
- Le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle à Lens.
- Transports TADAO

Fait à AUCHY les MINES le 15 Juillet 2024

Monsieur le Maire

Jean-Michel LEGRAND.

